



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir des classes de découvertes.

Question écrite n° 38732

Texte de la question

M. Alain Bruneel alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'importance des classes de découvertes. Alors que la crise sanitaire a révélé combien l'absence de classes de découvertes pénalisait les enfants et privait certains territoires d'une activité économique importante, il semble crucial de tout mettre en œuvre pour un redémarrage rapide, efficace et massif de ce dispositif dès lors que les contraintes sanitaires seront levées. Les classes de découvertes permettent des apprentissages sans nul autre pareil et participent pleinement à la réussite éducative, notamment pour les enfants en difficulté. En bord de mer, dans les massifs ou en pleine campagne, les classes de découvertes irriguent également l'économie des territoires et favorisent un tourisme durable et responsable. Découvrir la France, interagir entre ruralité et urbanité, développer les apprentissages à la mobilité, contribuer à l'économie des territoires, démontrent toutes les richesses de ce dispositif qui va bien au-delà d'un simple séjour éducatif. Plusieurs dizaines d'élus locaux ont interpellé le Gouvernement dans une lettre ouverte mi-avril 2021 à ce sujet. « Territoires d'accueil ou villes émettrices, nous refusons de voir dépérir les classes de découvertes alors que nous voulons le meilleur pour les enfants de la Nation. Mais les collectivités se sentent bien seules à soutenir ce projet, des patrimoines portés à bout de bras, des fermetures de centres qui raccourcissent des saisons touristiques ou éteignent encore un peu plus des villages. » Il l'interroge sur la réponse qu'il compte apporter à cette démarche et comment il compte favoriser la reprise rapide et la montée en puissance des classes de découvertes.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) encourage les voyages scolaires qui, parce qu'ils sont organisés dans le cadre d'un projet d'école ou d'établissement et répondent à des objectifs pédagogiques définis, favorisent l'acquisition de connaissances et de compétences. A fortiori, ils constituent pour les élèves des moments partagés et une expérience sociale uniques propices à la découverte d'un nouvel environnement naturel ou culturel et à la réalisation de projets collectifs. Le contexte exceptionnel lié à la pandémie de Covid-19 a entraîné l'annulation ou le report de nombreux voyages. Afin de soutenir l'ensemble des acteurs de la filière touristique, des aides ont été apportées par le Gouvernement (chômage partiel, fonds de solidarité, prêts garantis, etc.). Ainsi, par exemple, le fonds d'urgence pour les organisateurs de séjours pour mineurs a été prolongé au premier trimestre 2021 afin d'apporter un soutien de trésorerie aux acteurs du secteur touristique, notamment aux gestionnaires de centres de vacances. À la faveur de l'amélioration des conditions sanitaires, comme indiqué dans la Foire aux questions (FAQ) dédiée à la Covid-19 mise à disposition par le MENJS sur son site internet, « les voyages scolaires avec nuitée (s) ont été de nouveau autorisés dans le respect du protocole sanitaire applicable aux accueils collectifs de mineurs » depuis le 20 juin 2021. Parce qu'il apparaissait, plus que jamais, nécessaire de relancer les voyages scolaires et de poursuivre l'accompagnement des différents partenaires impliqués dans leur organisation, le Gouvernement a pris plusieurs mesures. Dans le cadre de l'opération Vacances apprenantes, le dispositif « colos apprenantes » a été reconduit pour les vacances d'été 2021 et le nouveau dispositif « Mon patrimoine à vélo », qui vise à organiser des excursions à vélo aux fins de découverte du patrimoine, a été lancé. En parallèle, le Premier ministre a présenté le plan «

Avenir Montagnes » le 27 mai dernier. Ce dernier permet d'accompagner les acteurs de la montagne vers une offre touristique durable et résiliente, en lien étroit avec les principaux acteurs, dont les collectivités territoriales. Il prévoit notamment un soutien financier à hauteur de cinq M€ pour les « colos apprenantes » organisées en montagne, la négociation d'un accord national de tarifs préférentiels pour les établissements organisateurs de séjours en montagne pour enfants ainsi que le lancement d'une initiative à la rentrée de septembre 2021 destinée à jumeler les écoles et les établissements scolaires de la montagne avec ceux du reste du territoire afin d'organiser des rencontres entre classes. La période de la crise sanitaire a mis en exergue la pertinence des voyages scolaires qui, en contribuant à donner du sens aux apprentissages par le contact direct avec un nouvel environnement, en permettant aux élèves d'agir ensemble dans des situations et des lieux nouveaux, participent à l'enrichissement de la vie éducative et sociale des élèves. Afin de répondre au besoin de mobilité des élèves, le MENJS est pleinement engagé aux côtés des différents acteurs en faveur de la relance des voyages scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bruneel](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38732

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mai 2021](#), page 3759

Réponse publiée au JO le : [22 mars 2022](#), page 1916